



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 799 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 45'506
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 808.4
Abo-Nr.: 1076289
Seite: 7
Fläche: 64'046 mm²

La guerre sans fin des chalets de la Grande Caricaie

Vaud/Fribourg Les tribunaux cantonaux ont enterré les «contrats nature». L'incertitude est palpable parmi les propriétaires, mais aussi auprès des autorités vaudoises et fribourgeoises



Jean-Claude Curchod, propriétaire d'un petit chalet au bord du lac: «Les chalets n'ont jamais été répertoriés comme une atteinte à la nature par la Confédération.» CHABREY, 20 OCTOBRE 2010

Mathieu Signorell

Des nuages noirs et une pluie incessante. Ce matin-là, un vent glacial s'abat sur le lac de Neuchâtel. Le ciel se déchaine sur les quelque 200 chalets qui se trouvent au cœur de la Grande Caricaie, une réserve naturelle marécageuse de 3000 hectares, où vivent 1000 espèces végétales et 10 000 espèces animales.

Ces résidences secondaires se trouvent dans la réserve, mais elles ont été construites légalement à l'époque. Or les milieux de défense de l'environnement réclament leur

destruction. Ils estiment avoir déjà gagné une manche: récemment, les tribunaux cantonaux vaudois et fribourgeois ont désavoué les contrats nature, la solution qu'avaient concoctée les autorités cantonales et les propriétaires des chalets. Ce qui, paradoxalement, réjouit également les propriétaires.

Renouvelables tous les cinq ans, ces contrats les obligeaient à prendre des mesures écologiques et prévoyaient notamment qu'un cabanon, à la mort de son propriétaire,

ne pourrait revenir qu'à son conjoint et ses descendants directs. Ceci pour qu'à terme, le nombre de chalets diminue. Mais pour les tribunaux cantonaux de Vaud et de Fribourg, les cantons s'y sont mal pris: ils auraient dû instituer une procédure standard d'aménagement du territoire, et non pas une procédure législative à travers les contrats nature. Retour donc à la case départ.

L'enjeu de l'âpre bataille juridique qui oppose depuis 1982 d'un côté les propriétaires de chalets et de l'autre



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 799 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 45'506
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 808.4
Abo-Nr.: 1076289
Seite: 7
Fläche: 64'046 mm²

les associations écologistes et les autorités des cantons de Vaud et Fribourg, c'est de savoir si les chalets peuvent rester debout. Les cantons sont propriétaires du terrain et le louent aux privés. Les autorités doivent maintenant décider ce qu'elles veulent faire de ces terrains.

Lendroit est une de ces régions morcelées où le promeneur passe incessamment de Vaud à Fribourg, même s'il marche tout droit. C'est là, à Chabrey (VD), que nous rencontrons Jean-Claude Curchod, président d'Arsud, l'association des riverains, et propriétaire d'un petit chalet que son père a construit en 1958. Depuis 1982, il a aligné 24 classeurs fédéraux dans cette affaire.

La suite? Malgré la pluie qui tombe dru sur son chalet blanc aux volets rouges, il est confiant: «Vaud et Fribourg doivent désormais dire ce qu'ils veulent», explique-t-il, abrité sous un parasol en roseaux. «Selon les anciennes décisions des justices cantonales et fédérale, les cantons doivent nous proposer des contrats de droit privé, sans la clause interdisant la location et la vente des chalets.» Une destruction n'est pas à l'ordre du jour, selon lui: «Elle avait été prévue par le plan d'aménagement de 1982, mais celui-ci n'a jamais été mis à l'enquête, ni avalisé par les Grands Conseils, ni par Berne. Il n'y a aucune loi qui interdit le maintien des chalets. Et ils n'ont jamais été répertoriés comme une atteinte à la nature par la Confédération.»

«Si les chalets sont supprimés, on n'aura pas résolu les problèmes de la Grande Carriàie»

Vingt kilomètres plus loin, René Simone possède un petit chalet à Yvonand (VD), à 120 mètres de la plage, caché par la forêt. Avec les décisions de la justice, nous retombons dans la situation des années 1980. Au décès d'un propriétaire, il faudrait démonter le chalet. Officiellement, c'est le principe.»

Officiellement? A deux pas de là, un cabanon dont le propriétaire est décédé est toujours debout. Les chalets sont-ils sauvés pour autant? «Non, pas encore, répond Philippe Simone, le fils du précédent. Mais j'ai le pressentiment que nous n'en sommes pas loin. C'est une réponse de Vaudois...» Eux aussi sont dans l'expectative, attendant ce que le canton décidera.

«Nous n'avons jamais été dans une si bonne situation», se réjouit par contre Edmond de Braun, avocat d'un grand nombre des propriétaires de chalets vaudois. «Les décisions des justices cantonales n'ont fait que conforter notre position. Pour la première fois, nous pouvons faire constater par une autorité, celle du Tribunal fédéral, qu'il n'y a pas de base légale pour démolir les chalets.» Un recours est encore pendant au Tribunal fédéral qui, selon l'homme de loi,

pourra ainsi déterminer si les chalets sont légaux ou non.

Les chalets sont-ils une menace pour la réserve? Débutés par leurs tribunaux, Vaud et Fribourg ne semblent pas vraiment le savoir. «Ça dépend», avoue Jacqueline De Quattro, conseillère d'Etat vaudoise en charge de l'environnement (lire ci-dessous). Pour y voir plus clair, les cantons vont demander leur avis à la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, et à l'Office fédéral de l'environnement.

Une manière de se dédouaner? «Non, l'idée est d'avoir une vue d'ensemble et l'avis de tous les acteurs concernés, ce qui n'a jamais été fait», explique Corinne Rebetez, porte-parole de la Direction fribourgeoise de l'environnement.

Militant pour la destruction des chalets après que la dernière prolongation des baux a échoué en 2008, les associations écologistes disent leur mécontentement de voir la situation s'enliser. «Aucun politicien n'a envie de prendre une décision désagréable et ils refilent tous la patate chaude au suivant», souligne Nicolas Wüthrich, responsable de l'information chez Pro Natura.

«Certes le plan de 1982 n'est pas juridiquement un plan directeur. Mais il donne les mesures à appliquer et lie les gouvernements», ajoute Nicole Camponovo, secrétaire du WWF-Fribourg. «Il y a une mauvaise foi des autorités, qui ne veulent pas prendre une décision. Elles sont dans une impasse et n'ont pas le courage d'aller de l'avant.»

Datum: 03.11.2010

LE TEMPS

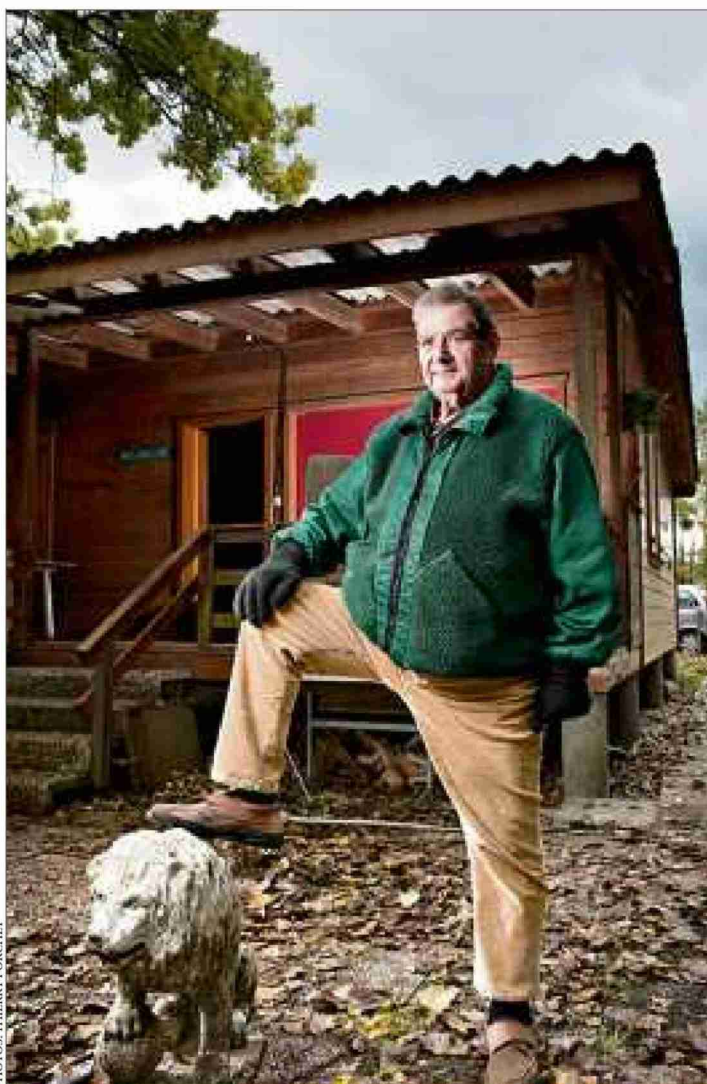


pro natura 

Le Temps
1211 Genève 2
022/ 799 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 45'506
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 808.4
Abo-Nr.: 1076289
Seite: 7
Fläche: 64'046 mm²



PHOTOS: THIERRY PORCHET

«Nous retombons dans la situation des années 1980», note René Simone, autre propriétaire de chalet. YVONAND, 20 OCTOBRE 2010

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Medienbeobachtung
Medienanalyse
Informationsmanagement
Sprachdienstleistungen

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
Tel. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Argus Ref.: 40470199
Ausschnitt Seite: 3/3